Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026884-DE

2026/8/84

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 12 juin 2026

Présents (23) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia

M.	HUBERT	Ewen
M.	GOGDET	Freddy
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (4) dont (3) pouvoir :
Monsieur DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.
Monsieur ROYER Didier a donné pouvoir à Monsieur Michel CHARRAUD.
Madame TALBOT Céline a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Madame MARNIER Anne.

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy GOGDET.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026884-DE

9– SUBVENTIONS VERSEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur ROY, adjoint référent du pôle enfance, expose à l'assemblée que la Commission réunie le 28 mai 2026 a examiné les demandes de subventions présentées par les établissements scolaires accueillant des élèves de la commune de Rives-du-Couesnon.

Il est rappelé que le dispositif de subvention municipale s'adresse exclusivement aux établissements du 1er degré accueillant des enfants résidant sur le territoire de la commune de Rives-du-Couesnon.

Monsieur Roy propose d'attribuer les subventions scolaires au titre de l'année 2025-2026 selon le barème suivant :

Etablissements scolaires	Ecole Ste Thérèse (St Aubin du Cormier) plafonné à 70 enfants	Autres écoles privées
Frais de scolarité	125 €	125 €
Fournitures scolaires	25 €	25 €
Total / élève	**150 €**	**150 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette délibération à la majorité suivante :

- POUR : 15 voix (dont 2 mandats de pouvoirs)
- CONTRE : 3 voix – M. L. CARRIQUE, M. CHAPELLE (dont 1 mandat de pouvoir)
- ABSTENTIONS : 8 voix – MM./Mmes J. RONDIN, T. JAGU, M. BRARD, E. HUBERT, F. GOGDET, J.C. FEUILLET, S. LETOURNEUR, C. DELAGE

D'ATTRIBUER les subventions pour le compte de l'année scolaire 2025-2026 aux établissements scolaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Freddy GOGDET